



## Frais bancaires non justifiés

Par **clo59552**, le **13/07/2016** à **13:38**

Bonjour,

Je suis à la Banque xxxxxx. Hier j'ai été prélevé de la somme de 66,30 euros correspondant à des "frais de commission de suivi".

Après recherche sur ces frais, voici ce que je trouve: "Compte débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, compte avec saisie-arrêt, avis à tiers détenteur ou opposition administrative dans le trimestre et compte en Redressement Judiciaire."

J'ai repris mes relevés et il apparaît que je n'ai dépassé mon découvert autorisé "que" 32 jours pendant le trimestre.

Ma conseillère m'indique que ce sont tous les jours débiteurs, ce qui me semble est en contradiction avec le début du descriptif de ces frais. ("compte débiteur sans autorisation ou en dépassement d'autorisation").

Quelqu'un a-t-il des renseignements à ce sujet?

Merci.